

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
259, RUE DE COURCELLE - LOTS 1 573 072 ET 1 573 073 (CADASTRE DU QUÉBEC)**

**PRENEZ AVIS** que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **12 août 2019, à 19 h** à la salle du conseil (2<sup>e</sup> étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à permettre, pour l'immeuble sis au 259, rue De Courcelle, une aire de stationnement directement accessible par la voie publique, en dérogation à l'article 589.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Montréal, le 25 juillet 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Daphné Claude,